

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-00045

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 1^{er} avril 2025, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande de dérogation mineure a pour but de régulariser la superficie d'un logement d'appoint de 100,96 mètres carrés (1086,72 pieds carrés), comparativement à 80 mètres carrés (861,11 pieds carrés) autorisés par la réglementation en vigueur, soit une différence de 20,96 mètres carrés (225,61 pieds carrés) supplémentaires.

La réglementation en vigueur

Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532, à l'article 4.1.6, alinéa 1 a), le logement d'appoint doit avoir une superficie de plancher maximale correspondant à 50 % de la superficie de plancher habitable du bâtiment principal (excluant la superficie de plancher des bâtiments accessoires rattachés) ou un maximum de 80 m², le plus restrictif des deux s'appliquant.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 3 581 200, cadastre du Québec, sise au 102, rue de la Roseraie, dans la zone RV-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 1^{er} avril 2025, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 13 mars 2025

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)
James L. Lacroix